

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 814

présenté par

Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Taite, M. Dive, Mme Gruet,
M. Hetzel et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les conséquences de l'absence de revalorisation au titre du Ségur pour certains professionnels du social et du médico-social. Ce rapport dresse les évolutions du secteur du social et du médico-social de ces dernières décennies sur la base des nombreux travaux sociologiques existants et propose des diagnostics territoriaux partagés avec les associations représentatives des personnes handicapées, des familles, des proches aidants et des professionnels.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour nombre de personnes dont le handicap requiert un accompagnement pour l'accomplissement des gestes essentiels à leur vie quotidienne, la situation devient de plus en plus critique. Il s'agit de personnes dont le handicap nécessite parfois en continu l'intervention pluridisciplinaire de plusieurs professionnels formés à la nature de leur handicap. C'est aussi le cas des personnes vulnérables qui ont besoin d'un accompagnement et d'une protection juridique. Ce n'est pas anecdotique. Sans cet accompagnement qui leur correspond, ce qui signifie à la fois qui répond à leurs besoins mais aussi à leur mode et leur style de vie, on ne respecte pas leurs droits. Rappelons que les personnes en situation de handicap ont des droits et qu'il incombe à l'Etat de s'assurer de leur effectivité.

Le manque de reconnaissance des professionnels des métiers du soin et de l'accompagnement a donc un impact direct sur la vie des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

Malgré les annonces de revalorisation des professionnels du social et du médico-social lors de la conférence des métiers du 18 février dernier, force est de constater que certains professionnels n'ont

toujours pas été revalorisés. De plus, les annonces semblent ne pas être complètement financées : certains départements n'ont pas délégué de crédits supplémentaires pour 2022.

Il est urgent d'engager concrètement un plan d'actions à la hauteur des enjeux. L'objet de l'amendement est donc d'attirer une fois de plus l'attention du gouvernement sur l'urgence de la situation.